CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

LES ÉLUS MUNICIPAUX :
DÉCIDER ET AGIR AVEC LES JEUNES

Document d'information et de réflexion
préparé à l'intention des élus municipaux participant au
Congrès 1996 de l'Union des municipalités régionales
de comté et des municipalités locales du Québec

Août 1996

Vice-présidente et responsable du dossier Jeunes et municipalités
Julie Lévesque

Rédaction
Marie Kronström
René Simard

Production
Marie Kronström

Secrétariat
Danielle Tremblay

Comité de lecture externe

Robert Crépin, conseiller municipal à L'Ange-Gardien
Sébastien Hamel, agent de recherche à l'UMRCQ
Patrick Pelletier, conseiller municipal à Saint-Étienne-de-Lauzon

La reproduction en tout ou en partie de ce texte est autorisée à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Cette publication a été produite par le

Conseil permanent de la jeunesse
875, Grande Allée Est, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5W5

Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 1996
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-30454-3

SOMMAIRE

Ce texte a pour objectif d'informer les élus municipaux sur la situation des jeunes Québécoises et Québécois de 15 à 30 ans. Il présente aussi diverses initiatives prises par plusieurs municipalités en vue de permettre aux jeunes de participer au développement de leur milieu. Le Conseil permanent de la jeunesse veut ainsi éveiller l'intérêt des élus municipaux pour les jeunes et les aider à assumer leurs responsabilités nouvelles à leur égard.

La situation des jeunes est présentée à l'aide de statistiques et d'observations sociologiques. Ce portrait est suivi de courts articles qui présentent six expériences entreprises dans autant de municipalités ou groupes de municipalités.

Les élus municipaux sont les leaders du développement local. Ils doivent désormais s'associer avec les jeunes pour bénéficier du dynamisme de ceux-ci et de leur immense volonté à pouvoir vivre dans leur milieu d'origine et donner vie ainsi à des projets nouveaux et stimulants pour leurs concitoyens. Tous ont à gagner d'une collaboration entre les jeunes et les élus municipaux.

INTRODUCTION

Qu'est-ce que le Conseil permanent de la jeunesse ?

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme gouvernemental chargé de conseiller le gouvernement du Québec en matière de jeunesse. Le Conseil est constitué de quinze personnes âgées entre 15 et 30 ans élues pour trois ans, lesquelles sont appuyées par une équipe de recherche et de communication. Ces jeunes élues et élus proviennent de différentes régions et ont été engagés, de près ou de loin, dans diverses organisations de jeunes. Les travaux du Conseil servent à conseiller le ministre responsable de la jeunesse, en l'occurrence le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, sur les mesures à prendre pour améliorer la situation des jeunes aussi bien sur le plan de leurs conditions de vie en général qu'en matière de représentation au sein des différentes instances consultatives et décisionnelles de la société québécoise.

Le Conseil existe depuis 1987 et est l'auteur d'une trentaine d'avis, de mémoires et de rapports sur des sujets aussi variés que le décrochage scolaire, la formation professionnelle, le suicide, la pauvreté et le travail durant les études secondaires.

Pourquoi le Conseil s'intéresse-t-il au « monde municipal » ?

Au Conseil, nous sommes d'avis que la situation actuelle des jeunes est grave et qu'elle commande l'action. Le temps où l'on croyait que la situation des jeunes allait s'améliorer d'elle-même au fil des ans est révolu. Nous n'avons qu'à prendre connaissance des taux de chômage et de pauvreté des jeunes pour constater la persistance de ces problèmes. Il est urgent que les gouvernements nationaux et locaux et leurs partenaires, y compris le secteur privé, agissent en concertation sur les plans local, régional et national afin de corriger cette situation et de remettre ainsi le Québec sur la voie du développement.

Le Conseil considère qu'à titre d'élus municipaux, vous êtes des partenaires majeurs du gouvernement du Québec et des alliés indispensables pour les jeunes. Vous êtes quotidiennement en contact avec vos concitoyens et vous connaissez les difficultés économiques que plusieurs d'entre eux éprouvent. Vous connaissez mieux que quiconque les forces et le potentiel présents dans votre milieu. Nous pensons donc que vous êtes bien placés pour canaliser les ressources et les énergies de façon à favoriser le développement de votre communauté.

Le Conseil croit également que les élus municipaux ont la responsabilité de contribuer à construire une société plus ouverte aux jeunes et davantage à l'écoute de leurs besoins et de leur dynamisme. Il est d'ailleurs prévisible que vous soyez appelés à agir plus que jamais sur les plans social et économique en raison du désengagement des ordres de gouvernement supérieurs et du mouvement de décentralisation qui accompagne celui-ci. Vous prendre en main, multiplier les chances de réussir, c'est aussi vous assurer que vos jeunes aient la place qui leur revient et participent pleinement à la vie municipale.

Vous êtes des leaders dans vos milieux et des animateurs du développement local. Vos responsabilités seront certainement plus faciles à assumer si les jeunes de votre municipalité participent pleinement et vous appuient dans vos efforts.

C'est ce que pensent aussi deux jeunes conseillers municipaux, messieurs Robert Crépin, de L'Ange-Gardien, et Patrick Pelletier, de Saint-Étienne-de-Lauzon, qui nous ont rendu visite à l'automne de 1995. Ceux-ci voulaient nous faire part de leurs inquiétudes quant à la situation vécue par les jeunes et ils cherchaient des solutions à appliquer dans leurs municipalités pour ensuite faire boule de neige dans l'ensemble du Québec. Tout de suite, une collaboration prit naissance et elle nous permet aujourd'hui de nous adresser à vous dans le cadre de ce Congrès 1996 intitulé à juste titre « **Parce que nous croyons au pouvoir du citoyen** ».

LA SITUATION DES JEUNES : UNE CRISE QUI DURE

Les jeunes ont des forces à faire valoir et celles-ci doivent être exploitées pour le développement de leur communauté. Néanmoins, actuellement, plusieurs d'entre eux sont en difficulté et ont besoin de solidarité pour s'en sortir, de votre solidarité.

Les jeunes d'aujourd'hui se trouvent en quelque sorte dans une situation pareille à celle des personnes qui étaient jeunes lors de la crise des années trente. La différence, toutefois, c'est que la crise des années trente a été suivie d'une période de prospérité économique importante qui a multiplié les chances d'avoir un emploi et qui a entraîné la création des programmes d'assistance et d'assurance des gouvernements.

Beaucoup de personnes ont alors bénéficié de cette période de prospérité. Dans les années soixante et jusqu'au milieu des années soixante-dix, à peu près tout le monde qui voulait travailler pouvait se trouver un emploi. La plupart quittait la maison paternelle bien avant l'âge de 30 ans et souvent, à cet âge, la famille était déjà faite et bien installée. Vous souvenez-vous de l'âge que vous aviez au moment où vous avez obtenu votre premier emploi ?

Aujourd'hui, vous constaterez que non seulement la crise n'en finit plus de finir, mais aussi qu'il n'y a pas assez d'emplois pour ceux et celles qui veulent travailler. De leur côté, les gouvernements « coupent » partout et sont plus intéressés à réduire le nombre de leurs programmes qu'à en proposer de nouveaux.

Tout cela fait en sorte que les jeunes ont de plus en plus de difficulté à acquérir l'autonomie qui leur permettra de participer pleinement à la vie de leur communauté. Plusieurs demeurent à l'école plus longtemps, souvent au prix d'un fort endettement. D'autres choisissent de demeurer chez leurs parents bien après l'âge de 20 ans, simplement parce qu'ils n'ont pas l'emploi qui les aiderait à construire leur propre vie. La plupart d'entre eux remettent à plus tard leur désir de fonder une famille et

d'acquérir des biens durables qui consacrent l'établissement dans la vie adulte (automobile, maison, etc.).

Les statistiques peuvent nous donner plus de renseignements sur ce que vivent les jeunes, nous vous invitons à y jeter un coup d'oeil (des tableaux plus complets sont placés en annexe).

Un poids démographique moins lourd

Dans les derniers dix ans, le nombre de jeunes de 15 à 30 ans a chuté de 13 % au Québec ; la société vieillit de plus en plus et vous le remarquez sûrement chez vous, dans votre municipalité.

Le décrochage scolaire

Ces années-ci, près de 35 % des jeunes quittent l'école secondaire avant d'avoir un diplôme alors que vous savez que les employeurs sont beaucoup plus exigeants qu'avant.

Un marché du travail bloqué

Depuis maintenant de nombreuses années, le taux de chômage des jeunes est toujours plus élevé de cinq à six points de pourcentage par rapport au taux de chômage général, lequel est d'environ 11 % La situation n'est pas facile pour tout le monde, mais elle est encore plus difficile pour les jeunes.

De plus, les jeunes travaillent, plus que les autres travailleurs et travailleuses, à temps partiel ou à contrat ou sur appel, principalement parce qu'ils n'ont pas le choix ! C'est tout ce que le marché leur offre. Et les périodes de chômage s'allongent. Plusieurs

d'entre eux n'ont même plus accès aux prestations de l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral ayant restreint l'accès aux nouveaux venus.

Les jeunes : les nouveaux pauvres

Depuis la fin des années quatre-vingts, les jeunes de 18 à 30 ans détiennent le record de la pauvreté au Québec : 40 % de ceux qui vivent seuls sont pauvres, 20 % des jeunes familles le sont aussi tout comme 85 % des jeunes familles où il n'y a qu'un seul parent. Pris dans leur ensemble, les jeunes sont aujourd'hui plus pauvres que les personnes âgées.

Ces considérations sont d'autant plus graves que la pauvreté et l'exclusion n'ont pas que des incidences financières. Elles s'accompagnent d'un « moins-être » qui fait perdre aux personnes contact avec leurs propres capacités et leurs propres espoirs. Perte de sa propre dignité, honte, retrait de la vie sociale et démocratique, l'exclusion est lourde de conséquences. Elle peut coûter très cher à l'individu comme à la société.

Un symptôme alarmant

Les jeunes du Québec détiennent un autre record, celui du nombre de suicides. Chaque année, un peu plus de 340 jeunes de 15 à 29 ans s'enlèvent la vie. Peut-être, avez-vous un parent ou un ami qui a perdu un fils ou une fille dans ces circonstances ?

Bien plus, le Québec enregistre ses taux de suicide les plus élevés chez les jeunes hommes de 20 à 24 ans alors que les taux maximaux de suicide relevés dans la plupart des autres provinces canadiennes et des autres pays occidentaux se rapportent aux hommes de plus de 70 ans. Les taux québécois se situent parmi les plus élevés du monde occidental. Autre trait alarmant, au Québec, il y a de plus en plus de suicides chez les très jeunes, c'est-à-dire chez les 14-18 ans.

Les jeunes dans les régions

Au cours de nos consultations effectuées dans plusieurs MRC du Québec, dont nos séances portant sur l'exode rural des jeunes et sur la pauvreté, nous avons été saisis de l'attachement à leur milieu d'origine manifesté par de nombreux jeunes. Loin d'avoir un attachement purement sentimental ou passif, les jeunes veulent que leur sentiment d'appartenance se traduise dans une participation réelle et véritable au développement économique et social de leur municipalité ou de leur région. Plusieurs regrettent de devoir quitter leur municipalité d'origine pour pouvoir étudier, travailler et fonder une famille. Ils voudraient bien que leur énergie, leur créativité, leur force et leurs idées servent au développement de leur municipalité. Ils voudraient bien aussi que cesse ce mouvement qui les pousse vers les grandes villes et qui menace l'avenir du « patelin » qu'ils quittent.

De plus, la municipalité est un monde auquel les jeunes s'identifient plus naturellement. Ils ont peu d'intérêt pour les autres ordres de gouvernement, sur lesquels ils pensent n'avoir aucune prise. Autrement dit, bon nombre de jeunes voient en leur municipalité et en leur conseil municipal autant de lieux privilégiés pour y faire valoir des idées nouvelles et une vision originale du développement.

Pourtant, les jeunes ont de la difficulté à prendre leur place dans la vie des régions. Les résultats en sont que plusieurs municipalités et des régions entières se vident de leurs jeunes, dont la population vieillit plus rapidement que prévu.

C'est un phénomène particulièrement remarqué dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et du Nord du Québec, de la Gaspésie, de la Mauricie--Bois-Francs et de l'Abitibi-Témiscamingue, là où la baisse du nombre de jeunes causée par la dénatalité et l'exode vers les centres urbains représente une menace pour le développement et le maintien d'une vie sociale et économique saine et stimulante.

Ici, nous pouvons souligner que, souvent, les difficultés des jeunes sont les mêmes en ville et en région, sauf qu'en région, ces difficultés incitent à quitter le milieu d'origine. Parmi ces difficultés, notons celles de s'instruire, d'acquérir une formation professionnelle et de travailler. La majorité d'entre vous savez aussi qu'il existe des difficultés relatives au transport, à l'accès aux loisirs et à une vie culturelle intéressante.

Les jeunes sont une richesse pour votre municipalité

La situation actuelle des jeunes montre que la jeunesse d'aujourd'hui est différente de celle d'il y a vingt ou trente ans. Elle est aux prises avec des problèmes différents de ceux que les générations précédentes ont vécus. Par conséquent, elle fait face à des défis pour lesquels les modes de résolution sont inconnus et dont les résultats sont imprévisibles. Mais, nous pouvons relever ces défis à condition de nous serrer les coudes, de nous entraider et d'agir en toute solidarité. Cela fait désormais partie de vos responsabilités en tant qu'élus municipaux.

Vous savez que les jeunes sont une force d'avenir. Ils constituent votre relève et la relève de toutes vos communautés. Ils apportent des idées nouvelles. Ils veulent que « ça bouge » et que leur municipalité soit dynamique. En un mot, qu'il soit plaisant d'y vivre!

Vous savez aussi que, pour favoriser le développement d'une municipalité et y attirer des familles, il faut prendre des risques. Or, d'après vous, qui sont les personnes les mieux placées pour accepter de prendre ces risques si ce ne sont pas les jeunes ?

En outre, une municipalité qui a des projets, qui tient compte de sa population, qui cherche à améliorer constamment la qualité de vie qu'elle offre, fait parler d'elle en bien et attire les jeunes couples qui peuvent décider de s'y installer. Et un jeune couple qui s'installe, qui décide d'avoir des enfants et d'acquérir une maison, c'est une municipalité

qui grandit et qui augmente sa capacité d'action par le moyen des nouvelles entrées fiscales.

De plus, vous pouvez compter sur les nouvelles forces des jeunes. Parmi elles, vous connaissez leur degré d'instruction. Des années soixante à la fin des années quatre-vingts, la scolarisation des jeunes a connu une forte progression, cela ne fait aucun doute. Jamais dans l'histoire du Québec la jeunesse n'a été si instruite et si bien formée. Il faut maintenant que serve cet investissement dans l'avenir!

Plusieurs jeunes sont déjà à l'oeuvre

Plusieurs jeunes sont profondément engagés dans différents organismes communautaires jeunesse que, souvent, ils dirigent et gèrent dans le but d'offrir des services aux autres jeunes. Bien que peu remarqué, ce phénomène est loin d'être négligeable. Actuellement, au Québec, nous comptons près de 1500 organismes de ce type. Il y a fort à parier qu'un ou que plusieurs de ces organismes soient déjà implantés dans votre municipalité. Bien sûr, il y a les maisons de jeunes, mais aussi les services d'aide à l'emploi, la pastorale jeunesse, les services d'aide aux jeunes entrepreneurs, les maisons d'hébergement jeunesse et une multitude d'autres.

Il est important de souligner que cette forme d'engagement social s'est manifestée au début des années quatre-vingts, au moment même où les portes menant au marché du travail se fermaient. Les jeunes sont très actifs socialement, mais selon d'autres modes que les générations précédentes. Marginalisés, mis à l'écart par les institutions politiques et sociales, les jeunes ont eu le réflexe de se regrouper et de donner vie à des organismes qui leur ressemblent et qui répondent à leurs aspirations et à leurs besoins.

Sur le terrain, ces organismes de jeunes sont devenus des partenaires indispensables des gouvernements et des municipalités. Malgré tout, ils fonctionnent souvent de façon isolée et sont bien peu considérés lorsqu'il est question d'élaborer des mesures et des

politiques qui peuvent les intéresser. Il faut corriger cette situation. Souvent ces organismes regroupent les jeunes parmi les plus actifs et les plus engagés de la communauté. Ils possèdent aussi une expertise unique qui peut être mise à profit. Pourquoi vous en privez plus longtemps ?

Dernièrement, plusieurs regroupements de jeunes des régions ont vu le jour au Québec. Parmi eux, mentionnons le Regroupement des jeunes de Charlevoix, le Conseil jeunesse Outaouais, le Conseil permanent de la jeunesse du Pontiac, la Jeunesse pour l'avenir et le développement en région au Saguenay, le Mouvement de la relève d'Amos région, le Mouvement des jeunes Matapédiens et la Coalition jeunesse Rimouski-Neigette. Peut-être que des représentantes et des représentants d'un de ces regroupements cogneront à votre porte prochainement. Il faut voir là des jeunes qui veulent prendre une place dans la société et qui ont à coeur le développement de leur municipalité et de leur région.

Plusieurs municipalités agissent avec les jeunes

Il est temps d'agir, d'ouvrir les portes aux jeunes, de partager avec eux. Plusieurs municipalités ont pris les devants et agissent déjà de façon efficace avec les jeunes et leurs regroupements. À la base de leurs initiatives, nous reconnaissons une volonté très ferme d'intégrer les jeunes de 15 à 30 ans et de les faire participer aux activités municipales. Les moyens utilisés sont simples :

- reconnaître et soutenir les initiatives des groupes jeunesse ;
- ouvrir les lieux de décision aux jeunes en les informant et en leur permettant d'agir à l'intérieur de différents comités consultatifs et décisionnels.

Les jeunes veulent participer au développement municipal et régional avec les gens des autres générations. Ils veulent participer aux consultations et intervenir dans tout

processus de prise de décision affectant leur communauté. C'est là une façon concrète et gagnante d'établir des liens intergénérationnels entre élus municipaux et jeunes adultes.

Dans les pages qui suivent, le Conseil permanent de la jeunesse présente six initiatives dont chacune à sa façon indique des voies d'action. Plusieurs autres expériences sont en cours actuellement au Québec. Nous vous encourageons à échanger de l'information entre vous sur ces autres solutions.

Veuillez remarquer que les initiatives que nous vous présentons touchent assez souvent les jeunes de 12 à 18 ans. À notre avis, il faut aussi porter une attention grandissante aux jeunes adultes de 18 à 30 ans. Nous vous invitons non seulement à y songer, mais à mettre en oeuvre vos propres actions. Associer de jeunes adultes à votre équipe, c'est donner la chance à votre municipalité de bénéficier de nouvelles compétences et d'une expertise différente!

LES MUNICIPALITÉS ET LES JEUNES

Alma et le développement régional : les jeunes siègent de plein droit aux comités consultatifs

Pour s'assurer d'une relève efficace et engagée, la municipalité d'Alma, au Lac-Saint-Jean, a décidé d'agir. À la suggestion du maire Jean-Maurice Harvey, le conseil a décidé d'intégrer six jeunes âgés entre 18 et 25 ans dans six comités consultatifs de la Ville.

C'est la Table de concertation jeunesse d'Alma qui s'est chargée de la sélection des candidats. Tous les jeunes intéressés par cette expérience ont pu soumettre leur candidature et passer l'entrevue de sélection. Le 5 février 1996, les noms de six jeunes, quatre garçons et deux filles, ont été rendus publics. Ils sont entrés en fonction en mars dernier. Selon leurs aptitudes et d'après leur choix, ils siègent, à raison d'une fois par semaine ou toutes les deux semaines, aux comités suivants : sécurité publique, travaux publics, loisirs, culture, environnement et urbanisme et, enfin, à la commission d'urbanisme.

Ces jeunes sont membres à part entière des comités consultatifs et, à ce titre, ont dû prêter le serment d'allégeance visant à assurer la confidentialité des dossiers traités. Ils bénéficient des mêmes droits et ont les mêmes devoirs que les autres membres des comités. « Nous voulons que ces jeunes soient intégrés comme partenaires à part entière », précise Gilbert Tremblay, conseiller municipal.

Tout comme les conseillers nouvellement élus, qui ont à s'habituer rapidement aux procédures municipales et assimiler en peu de temps une quantité effarante d'information, les jeunes doivent lire, se documenter. Afin de connaître les rouages de l'administration municipale, ils bénéficient du soutien du conseiller Tremblay, chargé de les épauler. « Je m'assure, lors de leur entrée en fonction, qu'ils reçoivent l'information et la formation dont ils ont besoin pour faire leur travail, au même titre

que les nouveaux conseillers. Un plan de familiarisation avec tout le milieu municipal est également prévu ; une visite de chacun des services et une rencontre avec la direction et le personnel sont cédulées », note M. Tremblay. C'est ainsi que les six jeunes d'Alma ont déjà été initiés au budget de la ville, à la Loi sur les cités et villes et au fonctionnement du service des travaux publics.

« Avant, je songeais à quitter la région, je ne me sentais pas vraiment en lien avec ma ville. Maintenant, je vois tout différemment : je me sens concernée par ce qui se passe à la municipalité, je m'intéresse de près aux décisions. Je suis très contente de mettre la main à la pâte et je trouve que les conseillers municipaux se sont rapprochés des jeunes », témoigne Karine Gagné, du comité des loisirs.

Le groupe des six trouve par ailleurs essentiel de se réunir régulièrement pour échanger leurs points de vue sur leur expérience, prendre des positions communes, élaborer des projets ou encore préciser leurs besoins.

« Ce sont des représentants jeunes et non des représentants des jeunes », précise Gilbert Tremblay. Cela ne les empêche toutefois pas de vouloir à tout prix aller tâter le pouls des jeunes d'Alma. Le groupe des six a décidé d'organiser un Forum jeunesse à l'automne 1996 pour que les jeunes puissent notamment parler de leur avenir, du développement de l'emploi pour les jeunes et de leur participation aux différentes instances décisionnelles.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Personne-ressource :
M. Gilbert Tremblay, conseiller municipal, 418 - 668-2387.

À Rimouski, on croit aux jeunes

Depuis deux ans, le conseil municipal de Rimouski redouble d'efforts pour que les jeunes soient partie prenante aux décisions et aux choix des activités de la ville.

« Un exemple de concertation et de collaboration », précise Gisèle Beaulieu, conseillère chargée du dossier jeunesse avec deux autres conseillers, Éric Forest et Yves Thibodeau. « Nous avons vraiment la volonté de vivre dans une ville où les jeunes sont intégrés ; nous procédons donc à petits pas, en mettant l'accent sur la responsabilisation des jeunes. »

Au départ, on s'attaque à un problème qui persiste. Les jeunes Rimouskois s'attroupent en grand nombre au centre-ville, ce qui cause un certain émoi et suscite des réactions parfois hostiles de la part de certains commerçants et de certaines personnes âgées.

« Il nous fallait faire des propositions d'action pour apaiser les tensions et respecter le besoin des jeunes de se regrouper. Nous avons donc fonctionné par étapes. », précise madame Beaulieu.

L'histoire commence par une large **consultation écrite**, menée au printemps 1995 par la municipalité auprès de tous les jeunes du secondaire ; l'objectif est que les jeunes précisent eux-mêmes leurs besoins et leurs attentes.

Le processus de consultation se termine par une **table-ronde « Parole aux jeunes »** qui permet à 80 jeunes de faire la synthèse de leurs besoins et des changements souhaités devant les décideurs locaux, des élus, des partenaires du monde de l'éducation, des affaires, de la santé, des communautés religieuses... À la suite de cette cueillette de données, dès l'été 1995, le conseil dresse un plan d'action à court terme. Il met de l'avant de nouvelles activités et se dote de nouvelles infrastructures : rampes pour planches à rouler, piste pour patins à roues alignées, lieu de rencontre pour des spectacles, etc.

Le conseil municipal met ensuite l'accent sur l'animation par quartier, de façon à décongestionner le centre-ville et à dynamiser le milieu immédiat. On dote chaque quartier d'un **comité jeunesse**, composé de jeunes chargés d'organiser des activités de loisirs par et pour des jeunes, d'un comité d'aide aux jeunes et d'une corporation de quartier chargée d'administrer les infrastructures, dont un lieu de rencontre pour les jeunes.

Pour répondre à une des demandes des jeunes, le conseil municipal crée aussi le **Conseil jeunesse de Rimouski**. Cet organisme consultatif regroupe trente-et-un jeunes âgés entre 13 et 20 ans qui sont élus démocratiquement pour deux ans lors de rencontres publiques dans les quartiers et les écoles secondaires. Un conseil d'administration composé de neuf jeunes assure le suivi. Officiellement, le Conseil jeunesse de Rimouski a comme mandat de conseiller le conseil municipal sur les actions à entreprendre relativement aux jeunes de Rimouski et de collaborer avec celui-ci pour leur exécution.

« Le conseil jeunesse s'initie peu à peu à la vie municipale et sera appelé à participer à l'occasion aux travaux des élus. Nous ne développons pas de cadre formel qui créerait trop de pressions et d'obligations pour le jeune. Nous voulons les intéresser petit à petit et non pas les stresser », précise madame Beaulieu. En ce moment, le conseil jeunesse a pour rôle de transmettre au conseil municipal les besoins des jeunes et de formuler des suggestions. « Ainsi, dernièrement, ils ont soumis à notre attention le cas de jeunes qui ont reçu des contraventions, tout en nous situant le contexte et interrogeant le trop grand zèle de certains policiers qui appliqueraient trop à la lettre les règlements municipaux », poursuit madame Beaulieu.

L'expérience vécue à Rimouski se déroule sous la bannière de la responsabilisation des jeunes, de l'apprentissage au processus décisionnel, de la motivation, des petits pas, de la prise en charge. « Les jeunes sont prêts à s'impliquer et à participer si on les encadre, les outille, les soutient », note madame Beaulieu. Celle-ci conclut : « Les adultes doivent de leur côté apprendre à faire preuve de plus de tolérance et de compréhension. Les services municipaux doivent aller dans le même sens ; je pense ici

aux règlements concernant la fermeture des parcs, la circulation en patins à roues alignées et en planches à rouler dans les rues. Nous devons harmoniser nos actions ».

La prochaine étape est un plan d'action à long terme, dans lequel on retrouvera un souci d'améliorer les lieux de rencontre des jeunes dans les quartiers, de faciliter l'implantation d'un lieu de rencontre dans le centre-ville et bien d'autres projets.

Personne-ressource :
Mme Gisèle Beaulieu, conseillère municipale, 418 - 723-3313.

Jeunesse à coeur dans le Bas-Saint-Laurent

Quatre municipalités du Bas-Saint-Laurent, Amqui, Sainte-Blandine, Saint-Jean-de-Dieu et Trois-Pistoles, partagent le même programme de prévention pour les 12-17 ans : Jeunesse à coeur.

Ces municipalités ont décidé de faciliter l'intégration sociale des jeunes par le loisir, en adhérant à un programme expérimental de deux ans présenté par le Conseil régional des loisirs du Bas-Saint-Laurent. Ce modèle d'intervention met l'accent sur l'engagement des jeunes, les ressources du milieu et la concertation dans la communauté. Il vise, dans un premier volet, à faire une place aux jeunes dans la communauté locale et, dans un deuxième volet, à permettre aux jeunes qui sont davantage laissés-pour-compte d'obtenir des réussites par le moyen du loisir.

Voici en quelques mots le parcours entrepris depuis l'automne 1994 dans ce coin de pays. Dans un premier temps, un **comité aviseur** composé d'élus, de représentants des secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture, des affaires et des maisons de jeunes est formé dans chacune des quatre municipalités. Son rôle consiste à sanctionner les étapes du programme.

Une étape de consultation est ensuite entreprise auprès des jeunes, des parents et des organismes du coin, chacun séparément, ce qui permet à chaque groupe d'exprimer ses besoins, ses frustrations, de préciser ses demandes, ses solutions. Une « soirée des priorités » permet à tous les participants de choisir parmi les propositions concrètes celles pouvant répondre aux attentes des jeunes, de partager les tâches et d'établir un plan d'action. Pour réaliser ce plan, un **comité d'action jeunesse** est créé dans chaque municipalité.

Voici quelques moyens mis en avant lors de ces consultations :

- adoption d'un protocole pour l'utilisation du matériel, de façon à ce que les jeunes puissent, eux aussi, négocier l'emprunt d'équipement, la location de salles et d'autres services au même titre que les adultes. L'idée est de favoriser les échanges dans le milieu et d'accorder aux jeunes les mêmes facilités qu'aux autres citoyens, de développer des liens de confiance ;

- publication d'une chronique jeunesse dans les médias locaux ;

- ouverture de l'accès à l'école, entre autres pendant la semaine de la relâche ;

- mise sur pied d'un programme de soutien pour les jeunes familles dont la situation économique est précaire.

Le deuxième volet, « instrumentation des jeunes et des accompagnateurs adultes », met l'accent sur l'organisation d'activités par et pour les jeunes. Réunis en groupes « Jeunesse à coeur », les 12-17 ans sont appelés à concevoir, à élaborer et à réaliser divers projets, avec le soutien de la municipalité et du service des loisirs. « Ils se

réalisent dans l'action ; notre rôle est de les instrumenter de façon à ce qu'ils développent des liens de confiance avec le milieu », note Jean Marion. Les jeunes organisent ainsi des soirées de rencontre, des voyages, des soirées de cinéma et de danse, planifient des activités pour la semaine de la relâche, etc.

Des adultes sont formés pour accompagner les jeunes et prendre la relève dans la communauté. « Les adultes sont interpellés ; le milieu aussi doit changer et se rendre plus disponible, plus tolérant envers ses jeunes. Tout doit se faire dans le respect », précise Jean Marion.

Dans le cadre de ce programme, les municipalités fournissent des ressources humaines, financières et matérielles et mettent à la disposition des groupes Jeunesse à coeur de l'équipement récréatif ainsi que des banques d'heures gratuites.

Personne-ressource :
M. Jean Marion, Conseil régional des loisirs du Bas-Saint-Laurent, 418 - 723-5036.

À Rivière-Bleue, place au Conseil des jeunes !

Depuis quatre ans, le conseil de Rivière-Bleue, municipalité située près de Pohénégamook, entretient des liens étroits et soutenus avec les jeunes.

À chaque année, le conseil municipal se fait un devoir de collaborer, en alternance avec l'école primaire Notre-Dame-de-Grâces et la polyvalente du Transcontinental, à la mise sur pied d'un **conseil municipal jeune d'un jour**.

Dans un premier temps, des représentants de la municipalité se présentent à l'école et informent les jeunes sur le rôle d'un conseil municipal, sur sa composition, son fonctionnement et sur le processus électoral. Les jeunes sont ensuite appelés à élire leur propre conseil ; ils apprennent ainsi à structurer une équipe, à mettre en avant un

programme, à faire une campagne de sensibilisation et à procéder à des élections démocratiques.

Le conseil municipal jeune élu est ensuite invité à siéger dans la salle du conseil municipal où il est assermenté ; il établit son ordre du jour et adopte une ou plusieurs recommandations. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs été reprises par le conseil municipal, entre autres celles touchant la récupération et le recyclage.

« C'est une expérience très stimulante pour les jeunes, mais aussi très enrichissante pour les membres du conseil qui gardent ainsi contact avec les plus jeunes et apprennent à mieux connaître leurs besoins », précise le secrétaire-trésorier de la municipalité, monsieur Claude A. Dubé.

Tous les ans, le conseil de Rivière-Bleue associe par ailleurs les jeunes à la Semaine des municipalités. Cette année, le lundi a été consacré à la relève, de façon à souligner la présence dans la communauté de jeunes qui sont revenus vivre et travailler à Rivière-Bleue ; le mardi a été dédié aux jeunes, qui ont présenté un spectacle et ont récolté des fonds en vue d'un voyage en Europe!

Personnes-ressources :
Messieurs Serge Pelletier, maire, ou Claude A. Dubé, secrétaire-trésorier : 418-893-5559.

Le Conseil municipal des jeunes de Saint-Hyacinthe... c'est parti !

« À la suite de cette première année d'activités, on peut dire que le Conseil municipal des jeunes a su éveiller l'intérêt et la confiance de plusieurs milieux. Ce n'est pas rien, car je peux vous dire qu'on partait de loin ! » C'est en ces termes que Michel Robidoux, de la Ville de Saint-Hyacinthe et responsable de ce dossier, évalue sommairement l'An I du Conseil municipal des jeunes.

Un stage d'observation en Europe, des contacts effectués lors de la réalisation antérieure (en 1993) d'un projet visant à valoriser les jeunes et la jeunesse, l'engagement conjoint de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la Table de concertation jeunesse maskoutaine et des écoles secondaires publiques et privées situées sur le territoire de la municipalité ont été les ingrédients utilisés pour que ce projet novateur prenne forme et se réalise.

Après une période de gestation de près d'un an et demi, c'est en octobre 1995 que démarre pour de bon le Conseil municipal des jeunes. Une fois l'information transmise dans toutes les écoles secondaires et à la Maison des jeunes de Saint-Hyacinthe, onze jeunes candidats de 12 à 17 ans sont élus démocratiquement pour former le premier Conseil municipal des jeunes. Leur rôle est d'agir à titre de représentantes et de représentants des jeunes auprès des autorités municipales de Saint-Hyacinthe. La durée de leur mandat est d'un an et celui-ci est renouvelable à la condition d'être réélu les années suivantes. Leurs principales réalisations ont été un concours d'artistes amateurs, des sessions de sensibilisation portant sur l'environnement, une campagne de levée de fonds, des pressions en vue d'améliorer l'équipement sportif et de loisirs, des liens avec les personnes âgées et la création d'un logo pouvant être utilisé notamment dans les médias.

« Mais ce qui est aussi très important, c'est que ces jeunes ont su vaincre le scepticisme de certains élus municipaux et ont acquis une bonne crédibilité non seulement dans le conseil municipal adulte, mais aussi dans le secteur privé et à l'intérieur du réseau des organismes jeunesse. D'ailleurs, en 1996-1997, le Conseil municipal des jeunes aura son représentant à la Table de concertation jeunesse et pourra miser sur une meilleure collaboration de la part des conseillers municipaux », souligne monsieur Michel Robidoux.

Ce ne seront pas les seuls changements entrepris. Après une première année d'exercice, des lacunes ont été repérées par le comité d'évaluation du projet qui verra à améliorer la formule. Ainsi, le nombre de jeunes élus passera de onze à quinze de façon à ce que soit établie une représentativité par quartier en plus d'une représentativité par école

secondaire. De plus, une formation plus complète sera offerte aux jeunes élus dès leur entrée en fonction, les réunions du Conseil municipal des jeunes se tiendront plus fréquemment, passant de une à deux fois par mois, et un plan de visibilité spécialement conçu sera élaboré avec les médias locaux.

« Notre objectif est de faire en sorte que ce Conseil municipal des jeunes suscite un intérêt grandissant chez les jeunes et s'impose comme un interlocuteur important pour les élus municipaux. Nous nous donnons trois ans pour atteindre ce but. Actuellement, nous sommes très confiants », conclut Michel Robidoux.

Personne-ressource :
M. Michel Robidoux, Service récréatif et culturel de Saint-Hyacinthe, 514-778-8300.

L'implantation d'une maison de jeunes, « ça ne se fait pas tout seul ! »

À Saint-Honoré, municipalité de 864 habitants de la MRC de Témiscouata, des membres du conseil municipal essaient depuis plusieurs mois de mettre sur pied une maison de jeunes de façon à offrir aux 12-17 ans un lieu de rencontre et d'activités. Selon la mairesse, madame Denyse Landry, le projet rencontre plusieurs résistances. Il est ainsi difficile de trouver des adultes bénévoles qui veuillent s'occuper des jeunes. De plus, certains adultes entretiennent des préjugés tenaces envers les maisons de jeunes et ne tiennent pas à ce que le projet se concrétise. Enfin, les jeunes à l'initiative du projet se sont retrouvés démotivés, entre autres à cause de la complexité et de la longueur des démarches à effectuer.

Mais, selon la mairesse, le dossier doit continuer à cheminer : « Il faut que les parents voient l'utilité de ce projet pour les jeunes et y travaillent eux-mêmes, de l'intérieur, de façon à épauler leurs jeunes ».

Personne-ressource :
Mme Denyse Landry, mairesse, 418 - 497-2588.

Une coopérative jeunesse de services à Saint-Étienne-des-Grès

C'est au cours d'un congrès de Villes et Villages en santé qui a eu lieu à Saint-Étienne en 1994 que plusieurs organismes, assis autour d'une même table, soulèvent l'importance de s'occuper des jeunes. Il fallait trouver une façon de faire en sorte qu'ils se sentent bien, chez eux, dans leur communauté.

La Caisse populaire du village décide un peu plus tard de parrainer une coopérative jeunesse de services pour les jeunes de 14-17 ans. A titre de parrain, la Caisse s'engage ainsi à assurer un soutien continu au projet et s'occupe de la promotion et de la sensibilisation auprès des jeunes et de la communauté. Un comité local responsable de coordonner l'implantation de la CJS est alors créé.

Josée Lamperon, conseillère municipale de Saint-Étienne, emballée par le projet, accepte de siéger sur le comité local de la CJS.

Une belle aventure commence. Une quinzaine de jeunes ont alors la possibilité de se créer un emploi d'été à Saint-Étienne. Les jeunes s'occupent eux-mêmes de démarrer, gérer et développer une coopérative et choisissent le type de services à offrir à la communauté. À Saint-Étienne, une formule multiservices fait consensus; entretien ménager, tonte de gazon, gardiennage, lavage d'auto, restauration, etc.

Mais l'expérience CJS offre beaucoup plus qu'un emploi d'été. Les jeunes investissent temps et énergie à se familiariser avec les rouages de l'entrepreneuriat, créent des liens avec leur communauté, trouvent eux-mêmes les solutions aux divers problèmes qui surviennent pendant l'été. Les décisions se prennent démocratiquement par les jeunes en compagnie de deux animateurs qui détiennent une formation; une expérience des plus enrichissantes.

La municipalité de Saint-Étienne prend connaissance du projet et fait preuve d'une grande ouverture. Elle devient rapidement une partenaire très appréciée. «Les jeunes

avaient besoin d'un local. Nous avons alors trouvé le moyen de mettre une salle du centre communautaire à leur disposition. Nous avons aussi confié la totale gestion de la cantine du terrain de jeux aux jeunes de la coopérative. Le comité d'embellissement de Saint-Étienne a donné un contrat de plus de 200 heures d'entretien paysager aux jeunes.», nous apprend madame Lamperon, fière du projet.

La communauté de Saint-Étienne souhaite que l'expérience se répète l'an prochain. «C'est très concluant, il y a toute une synergie qui se développe autour de ce projet. Les jeunes développent une sensibilité et un sentiment d'appartenance à leur milieu. Quand les jeunes travaillent pour leur village, ils ont envie d'en prendre soin.» souligne madame Lamperon.

Au Québec, il existe présentement 28 coopératives jeunesse de services et le nombre se multiplie chaque année dans les petites communautés rurales de la province.

Personnes-ressources :
M. Louis Grenier, Regroupement québécois des coopératrices et coopérateurs du travail, 514 - 526-6267
Mme Josée Lamperon, conseillère municipale de Saint-Étienne-des-Grès, 819 - 535-2656

La municipalité de Sainte-Hedwidge tend la main à ses jeunes

C'est pour donner suite à une recommandation du Sommet socio-économique de 1992 qu'un Forum pour les jeunes est organisé par la Corporation de développement de Sainte-Hedwidge avec la collaboration de quelques jeunes de la place pour le mois de mars 1995.

Plusieurs jeunes répondent à l'invitation et participent au Forum. C'est à cette occasion que les jeunes expriment leurs idées et font part de leurs besoins ouvertement. Quatre points émergent. Les jeunes souhaitent un rapprochement sous forme de dialogue et de

soutien avec la communauté, ils veulent plus d'activités, un local, de l'écoute et du respect.

Une journée de discussion bien appréciée, mais il fallait donner une suite à ce forum et se creuser les méninges afin de trouver des formules et des projets pour les jeunes. Le suivi s'est fait attendre pendant longtemps.

C'est alors que le conseiller municipal, monsieur Normand Morin propose de profiter de la semaine des municipalités pour faire vivre aux jeunes de Sainte-Hedwidge des élections jeunesse.

Finalement, l'idée est retenue et des élections sont organisées auprès de la population jeunesse et plus précisément chez les 10 à 17 ans. Le processus régulier d'une élection municipale est retenu.

Les jeunes sont-ils allés voter ? «Nous avons été agréablement surpris», dit la mairesse. «Nous avons obtenu un taux de participation de 48 % La réaction des jeunes a été très positive».

Le 2 juin dernier, un conseil municipal jeunesse a été élu à Sainte-Hedwidge pour une période d'un an. Une première séance s'est tenue le 7 juin 1996. Avant de siéger, chaque élu(e) a lu et signé son engagement devant le secrétaire-trésorier. Des responsabilités précises reviennent à chaque jeune : élaboration d'un code municipal jeunesse, divertissements, loisirs, implantation d'une maison de jeunes, activités de financement, sports, piste pour patins à roues alignées.

«Jusqu'à présent, je remarque que les jeunes sont fiers et valorisés. Ils aiment ça et sont enthousiastes», dit la mairesse.

Un parrainage entre les jeunes élus et les membres du Conseil municipal est prévu mais la mairesse tient à préciser: «On ne veut pas de modèle dominant-dominé. Les

conseillers agissent à titre d'accompagnateurs. À la demande du jeune, une rencontre est possible mais nous tenons à conserver une certaine flexibilité».

Une belle initiative pour la communauté de Sainte-Hedwidge. «Ce projet me fait vibrer au plus haut point!» s'exclame la mairesse. «Aux fêtes de la Saint-Jean, j'ai invité le jeune maire à venir adresser la parole à la population. On prévoit une autre élection l'an prochain et nous visons à assurer la continuité de ce projet», conclut madame Schmitt.

Personne-ressource :
Mme Nicole Schmitt, mairesse, 418 - 275-3020

CONCLUSION

Les élus municipaux doivent assumer des responsabilités de plus en plus larges et les populations locales comptent beaucoup sur eux pour assurer le développement de leur milieu et garantir à toutes et à tous une vie décente.

Selon le Conseil permanent de la jeunesse, pour relever les nombreux défis qui s'offrent à eux, les décideurs locaux ont la chance de pouvoir compter sur une immense force et un dynamisme sans borne : les jeunes.

Le Conseil est d'avis que les jeunes peuvent beaucoup donner à leur milieu. Quand on leur en donne la chance, ils s'investissent corps et âme dans leur région. Leur collaboration peut être fructueuse pour les municipalités en quête d'un nouveau souffle, à la recherche d'innovation, de nouvelles entreprises, d'idées régénératrices capables de revitaliser le milieu et de susciter l'engagement de toute une population.

Les élus municipaux possèdent l'expérience, le réseau d'influence, le pouvoir décisionnel; les jeunes possèdent le goût du risque, de l'engagement, de la famille. Les élus municipaux qui savent s'associer avec les jeunes, qui les appuient, les soutiennent, leur donnent le coup de pouce nécessaire pour qu'ils se sentent appréciés et reconnus, qui leur ouvrent les portes du pouvoir, savent bien qu'ils misent gagnant. Les jeunes qui s'engagent dans leur municipalité, qui défendent des projets, ont plus de chances de vouloir rester dans leur milieu ou bien de vouloir y revenir après leurs études. Les municipalités peuvent ainsi compter sur une relève de choix pour les années qui viennent. Pourquoi se priveraient-elles de leurs propres enfants ?

Le Conseil permanent de la jeunesse mise sur l'ouverture d'esprit des maires, des préfets, des conseillers municipaux, des secrétaires-trésoriers et de tous les membres de l'UMRCQ afin qu'ils posent des gestes concrets envers les jeunes de leur coin de pays.

Les quelques exemples de collaboration entre élus et jeunes soumis dans la deuxième partie de ce document devraient se multiplier dans les mois et les années à venir. C'est du moins le souhait que formule sincèrement le Conseil permanent de la jeunesse.

Les principales publications du Conseil permanent de la jeunesse

Avis

La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire, 1990.

Une «cure de jeunesse» pour l'enseignement collégial, 1992.

«Dites à tout le monde qu'on existe...». Avis sur la pauvreté des jeunes, 1993.

Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire. 1992.

Être jeune et parent...oui mais... 1990.

Faire avancer l'école. Vers où? Pour qui? Avis concernant le document «Faire avancer l'école» soumis à la consultation par la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 1993.

Les jeunes et la réforme de l'aide sociale, 1988.

«Raccrocher» l'école aux besoins des jeunes, 1992.

La réforme de la santé et des services sociaux : les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires «jeunesse», 1990.

Mémoires

Développement énergétique : ne pas se laisser bercer par le courant. Mémoire présenté à l'occasion du Débat public sur l'énergie au Québec, 1995.

L'éducation dans tous ses états. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation, 1995.

Formation professionnelle : les jeunes exigent un coup de barre. Mémoire présenté à la Commission spéciale sur la formation professionnelle portant sur le projet de loi 90, «Loi favorisant le développement de la formation professionnelle», 1995.

Les jeunes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1990.

Les jeunes familles monoparentales et les pensions alimentaires. Mémoire concernant le projet de loi 60 facilitant le paiement des pensions alimentaires, présenté à la Commission des affaires sociales, 1995.

Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le ! Mémoire présenté à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, 1995.

Partenaires pour une jeunesse compétente et compétitive, 1992.

Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise. Mémoire présenté à la Commission parlementaire du budget et de l'administration, 1990.

Le régime d'aide financière aux étudiants : maintenir le cap malgré la tourmente. Mémoire présenté au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation, 1995.

Rapports, études et documents divers

Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc. Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, 1990.

La formation professionnelle et les jeunes. Rapport, 1990.

La formation professionnelle initiale : un outil de développement pour les jeunes et leur région. Document de travail et de réflexion préparé pour le Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation, 1995.

Heille, j'existe, moi ! Propos de jeunes. 1994.

Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives. Actes du colloque «Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives» tenu lors du 62e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), mai 1994, Université du Québec à Montréal, 1995.

Jeunes et société. Propos sur la pauvreté, l'emploi, le féminisme, les communautés culturelles, les autochtones, la culture et les valeurs des jeunes du Québec, 1991.

Mémoire à la Commission royale sur les peuples autochtones, présenté par le groupe des vingt-deux jeunes participants et participantes à la rencontre Pour mieux se comprendre organisé par le Conseil permanent de la jeunesse, les 30 septembre, 1er et 2 octobre 1993. 1994.

Les organismes d'insertion professionnelle pour les jeunes. Rapport de recherche, 1993.

Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes, 1995.

Remue-méninges, journal paraissant périodiquement depuis 1991.

Répertoire des organismes jeunesse, répertoire paraissant annuellement depuis 1990.

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse 1994 - 1997

Martine Bouchard
Directrice d'un SEMO
Montréal

Diane Denault
Représentante, ressources humaines
Verdun

Christine Lagacé
Étudiante en communication
Saint-Ambroise

Julie Lévesque
Vice-présidente du CPJ
Saint-Jean-Port-Joli

Marie-Julie Michaud
Chargée de comptes
Ville de La Baie

Katia Parent
Téléphoniste, Service d'urgence 911
Shawinigan-Sud

Sophie Poirier
Conseillère en orientation au collégial
Gaspé

Stéphane Coudé
Président de l'Atelier
Solo-Création
Montréal

Marc-André Dowd
Vice-président du CPJ
Trois-Rivières

Yves Legault
Étudiant en études est-asiatiques
Brossard

Jana Mansour
Étudiant en droit
Saint-Lambert

Louis Morin
Consultant en aménagement du territoire et en urbanisme
Montréal

Michel Philibert
Président du CPJ
L'Épiphanie

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Conseil permanent de la jeunesse

Situation des jeunes sur le marché du travail

Quelques données statistiques

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Quelques chiffres sur les jeunes au Québec

LES JEUNES DANS LA POPULATION - 1995

Population jeune âgée de 15 à 29 ans	1 485 000
Proportion de jeunes dans la population totale	25,6 %

Statistique Canada. Enquête sur la population active

LE CHÔMAGE - 1995

Taux de chômage chez les 15-29 ans	14,6 %
Proportion de jeunes dans l'ensemble des personnes en chômage	35,0 %
Taux de chômage chez les 15-29 ans qui n'ont pas complété leurs études secondaires	24,5 %
Taux de chômage chez les 30 ans et plus	10,1 %

Statistique Canada. Enquête sur la population active

LA SÉCURITÉ DU REVENU - NOVEMBRE 1995

Jeunes adultes de moins de 30 ans, classés Aptes	131 060
Proportion de jeunes dans l'ensemble des personnes assistées sociales aptes au travail	29,6 %

Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Février 1996

LA PAUVRETÉ - 1990

Taux de pauvreté chez les 15-29 ans:	
Personnes seules	39,2 %
Jeunes familles monoparentales	83,9 %

Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Dir. de la recherche.

LE SUICIDE

Taux moyen de suicide chez les 15-29 ans - 1990-1993:	
Jeunes hommes	35,7/100 000
Jeunes femmes	5,6/100 000
Nombre de suicides chez les 15-29 ans en 1993	353
Nombre moyen de tentatives de suicides chez les 15-24 ans en 1992	50 000

Conseil permanent de la jeunesse. Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE - 1993-1994

(Données provisoires)

Proportion de jeunes du secondaire qui sortent sans diplôme du secteur des jeunes	33,0 %
Proportion de jeunes du secondaire qui n'obtiendront jamais de diplôme	18,6 %

Ministère de l'Éducation. Indicateurs de l'éducation - Édition 1995

LA FORMATION PROFESSIONNELLE - 1993-1994

Inscriptions en formation professionnelle au secondaire, secteur des jeunes	7 752
Diminution des inscriptions depuis 1981-1982	90,1 %

Ministère de l'Éducation. Indicateurs de l'éducation - Édition 1995 et Édition 1991

Conseil permanent de la jeunesse
Février 1996

RÉPARTITION DE LA JEUNESSE SELON LE SEXE
15-29 ANS - QUÉBEC - 1995

Sexe	Nombre	%
Hommes	755 000	50,8
Femmes	730 000	49,2
Total	**1 485 000**	**100,0**

Statistique Canada. Enquête sur la population active

RÉPARTITION DE LA JEUNESSE SELON LE GROUPE D'ÂGE
QUÉBEC - 1995

Groupe d'âge	Nombre	%
15-19 ans	492 000	33,1
20-24 ans	468 000	31,5
25-29 ans	525 000	35,4
Total	**1 485 000**	**100,0**

Statistique Canada. Enquête sur la population active

Conseil permanent de la jeunesse
Février 1996

Proportion de jeunes de 15-29 ans dans la population totale Québec - 1981-1995	
Année	%
1981	36,9
1982	35,8
1983	35,3
1984	34,3
1985	33,4
1986	32,5
1987	31,5
1988	31,5
1989	30,1
1990	29,2
1991	28,3
1992	27,6
1993	26,9
1994	26,2
1995	25,6

Source: Statistique Canada. Enquête sur la population active

Note: À partir de 1989, les données sont révisées sur la base du Recensement 1991

Conseil permanent de la jeunesse
Mars 1996

Les 15-29 ans en 1995

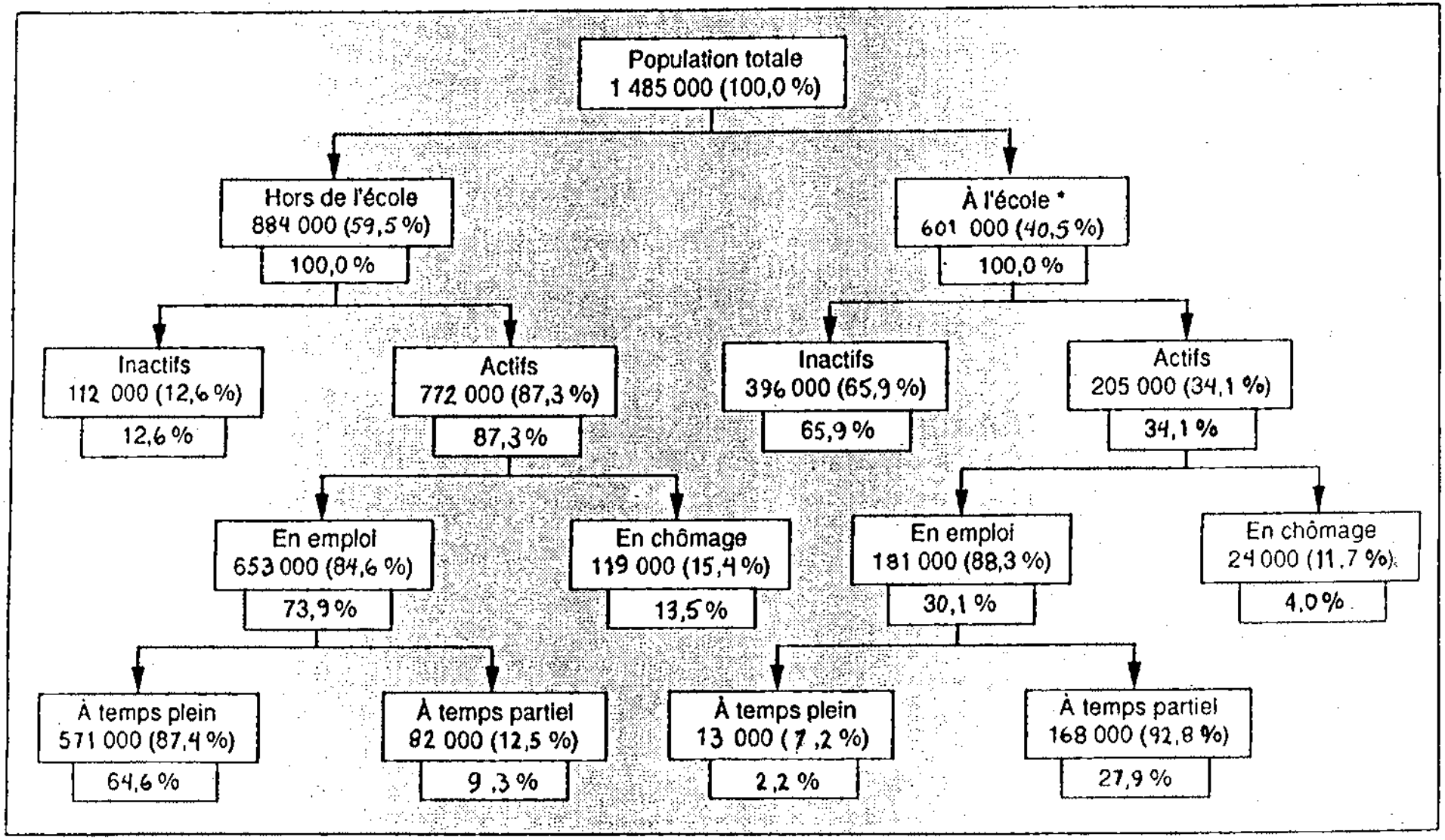

* À l'école à temps complet: moyenne sur huit mois, n'incluant pas les mois d'avril à septembre

Source: Statistique Canada,
Enquête sur la population active
Compilations du Conseil permanent de la jeunesse

Mars 199.

INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL - 15-24 ANS
Quelques données historiques - Québec

	1981	1982	1990*	1991*	1992*	1993*	1994*	1995*
POPULATION	1 239 000	1 203 000	959 000	950 000	949 000	953 000	957 000	960 000
POPULATION ACTIVE	773 000	713 000	627 000	599 000	568 000	555 000	563 000	553 000
TAUX D'ACTIVITÉ %	62,4	59,3	65,3	63,1	59,9	58,2	58,8	57,6
EN CHÔMAGE	135 000	165 000	94 000	110 000	103 000	107 000	100 000	93 000
TAUX DE CHÔMAGE %	17,4	23,1	15,0	18,3	18,2	19,3	17,7	16,8
EN EMPLOI	639 000	548 000	533 000	489 000	465 000	448 000	463 000	460 000
EMPLOI/POPULATION %	51,5	45,6	55,6	51,5	49,0	47,0	48,4	47,9

INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL - 15-29 ANS
Quelques données historiques - Québec

	1981	1982	1990*	1991*	1992*	1993*	1994*	1995*
POPULATION	1 824 000	1 781 000	1 596 000	1 568 000	1 549 000	1 529 000	1 507 000	1 485 000
POPULATION ACTIVE	1 234 000	1 152 000	1 168 000	1 111 000	1 052 000	1 024 000	1 013 000	977 000
TAUX D'ACTIVITÉ %	67,6	64,7	73,2	70,9	67,9	67,0	67,3	65,8
EN CHÔMAGE	187 000	229 000	153 000	184 000	175 000	174 000	160 000	143 000
TAUX DE CHÔMAGE %	15.1	19,8	13,1	16,5	16,6	17,0	15,8	14,6
EN EMPLOI	1 048 000	923 000	1 015 000	928 000	877 000	850 000	853 000	835 000
EMPLOI/POPULATION %	57,4	51,9	63,6	59,2	56,6	55,6	56,6	56,2

*Données révisées sur la base du Recensement 1991

Source : Statistique Canada
Enquête sur la population active

Conseil permanent de la jeunesse
Mars 1996

INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL
SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC
15-29 ANS - 1995

RÉGIONS	POPULATION (N)	POPULATION ACTIVE (N)	TAUX D'ACTIVITÉ %	CHÔMEURS (N)	TAUX DE CHÔMAGE (%)	EMPLOI (N)	EMPLOI/POPULATION %
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	19 000	9 000	46,0	...	...	6 000	33,9
Bas-Saint-Laurent	40 000	24 000	59,1	4 000	15,5	20 000	49,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	60 000	34 000	57,1	7 000	21,6	27 000	44,8
Québec	136 000	89 000	65,7	14 000	15,5	76 000	55,5
Chaudière-Appalaches	74 000	48 000	65,6	5 000	10,5	43 000	58,7
Mauricie/Bois-Francs	93 000	61 000	66,0	8 000	13,1	53 000	57,3
Estrie	58 000	39 000	67,1	5 000	12,2	34 000	58,9
Montérégie	260 000	172 000	66,2	24 000	14,2	148 000	56,8
Montréal	387 000	252 000	65,1	39 000	15,3	213 000	55,1
Laval	76 000	57 000	74,9	6 000	10,2	51 000	67,2
Laurentides	88 000	60 000	68,8	9 000	14,3	52 000	58,9
Lanaudière	68 000	45 000	66,6	6 000	14,2	39 000	57,2
Outaouais	65 000	47 000	72,0	7 000	15,6	39 000	60,8
Abitibi-Témiscamingue	32 000	21 000	64,6	...	...	18 000	55,3
Côte-Nord/Nord-du-Québec	30 000	19 000	63,5	4 000	18,7	15 000	51,6
ENSEMBLE DU QUÉBEC	1 485 000	977 000	65,8	143 000	14,6	835 000	56,2

Source : Statistique Canada
Enquête sur la population active

Conseil permanent de la jeunesse
Février 1996